

M^{me} Anne Emery-Torracinta

CONSEILLÈRE D'ÉTAT, CHARGÉE DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de participer à ce jour bien particulier de la vie universitaire qu'est le Dies academicus. Un honneur et un plaisir renforcés par le souvenir des années d'études passées ici même, dans cet auditoire notamment, dans cette université à laquelle je dois beaucoup.

Au moment où va se décider le choix d'une nouvelle équipe pour assumer la responsabilité de cette belle institution, permettez-moi d'abord de vous exprimer la très profonde reconnaissance du Conseil d'Etat, reconnaissance qui va à l'ensemble des autorités de l'université pour leur engagement constant au service d'une institution dont les Genevois peuvent être fiers. Une institution – et cela a été rappelé par le recteur, mais aussi par M^{me} Le Coultre et par nos deux étudiantes – à vocation internationale et ouverte sur le monde. Après le vote du 9 février, il était important de le rappeler.

Une reconnaissance qui va en premier lieu à vous, Monsieur le Recteur, par la manière dont vous assumez depuis sept ans cette charge avec vos collègues du rectorat dans le cadre de la nouvelle loi et de la convention d'objectifs qui assurent une large autonomie à l'Université, tout en maintenant un dialogue de qualité avec le Conseil d'Etat. Cette reconnaissance s'adresse également aux doyennes et doyens, au corps enseignant, au corps intermédiaire, au personnel administratif et technique, bref, à tous ceux qui font de l'Université ce pôle d'excellence dont la réputation va bien au-delà de nos frontières.

Comment, en effet, ne pas se réjouir de constater le niveau élevé de notre Université en comparaison internationale et d'apprendre, par exemple, qu'un ancien étudiant de l'une de vos facultés vient de se voir attribuer la prestigieuse médaille Fields?

Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance de l'en-

seignement supérieur et de la recherche pour Genève et son économie, même si la situation des finances cantonales l'oblige parfois à faire des choix budgétaires. Vous vous en êtes émus. Je comprends et je partage cette émotion. Mais qu'il soit demandé à l'Université de participer à l'effort général pour rétablir les finances du canton ne change pas la volonté du gouvernement, ni la mienne en particulier, de continuer à privilégier la formation et notamment l'enseignement supérieur dans son action, dans notre action.

«Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche pour Genève et son économie.»

Vous avez souhaité placer cette journée sous le thème des droits de l'enfant. Dois-je vous dire que je suis particulièrement sensible à ce choix? Le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), que je préside, est forcément en résonance avec lui. Les enfants ont des droits. Il importe qu'ils ne soient plus objets, mais sujets. Or, ce qui nous paraît évident aujourd'hui ne l'a pas toujours été et, ne l'oublions pas, ne l'est toujours pas dans certains pays. M. Jean Zermatten, que vous honorez à juste titre aujourd'hui, le dira mieux que moi. Si la Suisse, et particulièrement Genève, respecte largement ces droits en matière d'éducation et de formation, rien n'est parfait. Des progrès restent à faire, par exemple en faveur des enfants sans papiers et de ceux qui sont handicapés.

Les autorités genevoises ont toujours été sensibles à la situation des enfants clandestins. Nombre d'entre vous se souviennent certainement de l'image de l'un de mes prédécesseurs à la tête du DIP conduisant personnellement l'un de ces enfants à l'école, marquant ainsi la volonté du gouvernement genevois de garantir l'accès à l'école obligatoire aux enfants sans papiers, en dépit d'une politique fédérale qui était alors fort restrictive et injuste. Ce droit est maintenant reconnu dans toute la Suisse et ces enfants ne restent plus hors de l'école. Il faut s'en réjouir. Mais reste la question de la formation professionnelle post-scolarité obligatoire. Même si,



depuis une année, certains adolescents sans papiers peuvent bénéficier d'un apprentissage, la plupart d'entre eux, en Suisse, ne peuvent toujours pas entrer en formation professionnelle. Ce n'est pas satisfaisant. Comme n'est pas satisfaisante la situation des enfants handicapés, qui se heurtent encore aujourd'hui à trop de barrières qui, hélas, ne sont pas qu'architecturales. D'où mon souci d'une école inclusive et, notamment, la décision que j'ai prise d'en inscrire le principe dans un projet de loi, le projet de loi sur l'instruction publique, qui est actuellement en discussion au Grand Conseil. Car si nous voulons une école inclusive, commençons déjà par avoir une loi inclusive.

En choisissant le thème des droits de l'enfant pour votre journée, vous rappelez que l'université est partie intégrante de la cité et interpellez les pouvoirs politiques pour que la Suisse mette fin à ces discriminations injustes.

Pour conclure et en vous souhaitant un beau et riche Dies academicus, je tiens à vous redire, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs, la satisfaction du Conseil d'Etat et sa gratitude de voir Genève bénéficier d'une université de cette qualité, qui lui fait honneur. [🔗](#)

1. Martin Hairer, ancien doctorant en physique de l'Université de Genève, s'est vu décerner en août 2014 la médaille Fields, la plus haute distinction internationale en mathématiques, considérée comme l'équivalent du prix Nobel.